

le 17 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 DUCT 186** Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) et convention avec l'association Les amis (17e).

**M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association "Les amis" et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 8 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association "Les amis" une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2012 à l'association "Les amis" (E00136 / 25324 / 2012-06637), 5, place Lévis (17e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 17e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.